

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE F.F.S.A

Ligue Régionale du Sport Automobile – Bretagne Pays de Loire

Association Sportive de l'ACO BRETAGNE

Ecurie Bretagne



**22^{ème} RALLYE NATIONAL
DU PAYS DE LOHEAC
1 & 2 AVRIL 2023**

COUPE DE FRANCE DES RALLYES

Championnat du Ligue Bretagne – Pays de Loire

Championnat A.C.O.

**REGLEMENT PARTICULIER
Permis d'organisation FFSA n°119**



Le Rallycross de Lohéac et le Rallye du Pays de Lohéac sont organisés par l'Association Sportive du Rallycross de Lohéac Association Loi 1901 à but non lucratif, qui regroupe l'Ecurie Bretagne et le Comité des Fêtes de Lohéac. 650 Bénévoles participent à l'organisation du Rallycross, plus de 300 à l'organisation du Rallye. Le Circuit de Rallycross est la propriété de l'association.

22^{ème} Rallye National du Pays de Lohéac

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Dès réception du Visa de la FFSA

Ouverture des engagements : 29 janvier 2023

Clôture des engagements : 20 mars 2023

Parution du carnet d'itinéraire : au Bar du centre 17 rue de la Poste à Lohéac, le dimanche 26 Mars de 8h30 à 17h30, le vendredi 31 mars de 13h30 à 20h00 et le samedi 1 Avril de 8h00 à 12h30

Dates et heures des reconnaissances :

Pour l'ES Saint-Malo de Phily : dimanche 26 Mars de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30,
Vendredi 31 mars de 13h30 à 20h00 et le samedi 1 avril de 8h00 à 13h00.

Pour l'ES Lohéac : samedi 1 Avril de 8h00 à 13h00 pédestre uniquement.

Pour les ES Les Clôtures et Guipry : dimanche 26 Mars de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30,

Vendredi 31 mars de 13h30 à 20h00 et le samedi 1 Avril de 8h00 à 15h30.

Vérifications administratives le 1^{er} avril de 8h30 à 12h30 et de 13h00 à 15h00 au Circuit de Rallycross de Lohéac

Vérifications techniques le samedi 1^{er} avril de 8h45 à 12h45 et de 13h15 à 15h15 au Circuit de Rallycross de Lohéac

Heure de mise en place du parc de départ : le samedi 1^{er} avril à 9h30 en bas du Paddock du circuit

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : le samedi 1 avril à 14h Lieu : Tour du circuit.

Publication des équipages admis au départ : le samedi 1^{er} avril à 15h45 au tableau d'affichage du circuit .

Publication des heures et ordres de départ : le samedi 1^{er} avril à 15h45 au tableau d'affichage du circuit.

Départ 1^{ère} étape de Lohéac : le samedi 1^{er} avril 2023 à 17h00.

Arrivée de la première étape à Lohéac : le samedi 1^{er} avril 2023 à 21h15

Publication des résultats partiels et ordres et heures de départ de la 2^{ème} étape : le samedi 1^{er} avril 2023 à 23h00 au tableau d'affichage du circuit

Départ de la 2^{ème} étape de Lohéac : le dimanche 2 avril 2023 à 7h45

Arrivée de la 2^{ème} étape à Lohéac : le dimanche 2 avril 2023 à 17h11

Vérification finale : le dimanche 2 avril 2023 Lieu : Garage Jan – Le Portal - Guipry

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye : le 2 avril 2023 ½ heure après l'arrivée de la dernière voiture au Tableau d'affichage du Circuit.

Remise des prix : le dimanche 2 avril 2023 à 19h00 Lieu : Camion ACO



ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile CO BRETAGNE organise les 1 et 2 avril 2023 en qualité d'organisateur administratif le 22^{ème} Rallye National du Pays de Lohéac.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bretagne Pays de Loire le ...*(date)*..... sous le numéro ...*(numéro)*... et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 119 en date du 10 Février 2023

Comité d'Organisation

Président : Patrick GERMAIN

Membres : Yann BLANCHET, Antoine BURON, André GAREL, Didier JUSTAL, Sabrina SIMON, Jean François COUROUSSE, Claude ROBIN.

Secrétariat du Rallye, Adresse : Olivier GERAUD 27 Rue de la Mare 35880 Guignen.

Téléphone : 06.11.24.95.91 Mail : ogeraud@rallycrossloheac.net

Permanence du Rallye : Tour Circuit de Rallycross du samedi 1er Avril 2023 à 8h00 au dimanche 2 Avril 2023 à 20H00.

Organisateur technique

Nom : Association Sportive du Rallycross de Lohéac

Adresse : Circuit de Rallycross Le cour Neuve Lohéac 35550 Lohéac

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

au minimum :

Président du Collège des Commissaires Sportifs	TROMAS Jacques.....	Licence n° 128570
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	BRIGARDIS Henry	Licence n° 20583
	TOLLEMER Nathalie.....	Licence n°_25930
Directeur de Course	LORRE Joseph	Licence n°_10395
Directeurs de Course adjoint PC	SCHUBLER Pierre	Licence n°_27374
Directeurs de Course adjoint PC	FRALIN Michel	Licence n°_ 2149
Directeurs de Course Adjoints ES 1,3,5,7,9,11	MINEUR Jean Louis	Licence n°_29169
Directeurs de Course Adjoints ES 2,4,6,8,10,12	MAWDSLEY Myriam	Licence n°_11115
Adjoints DC délégués ES 1,3,5,7,9,11	MERLIOT Gilles	Licence n° 10396
Adjoints DC délégués ES 2,4,6,8,10,12	MAWDSLEY Joachim	Licence n° 15063
Directeur de course nouveau départ	SCHUBLER Pierre	Licence n° 27374
Commissaire Technique responsable	RETO Jérôme	Licence n° 204310
Commissaires Techniques adjoints	WATTU Gwen.....	Licence n°_47803
	MEVEL André.....	Licence n° 186089
	M.	Licence n° _____
Médecin chef	COUDERT Isabelle	Licence n° 244873
Chargés des relations avec les concurrents	CONDEMINE Cathy.....	Licence n° 56617
	MARTINEAU Marine.....	Licence n° 210441
Juges de faits	GASCARD Patrick.....	Licence n° 162732
Chargé des relations avec la presse	GERMAIN Patrick.....	Licence n° 42139
Chronométreurs	TISSERAND Jean Louis	Licence n° 123878
	SERVOIN Corine.....	Licence n° 48875
	GAUDET Ghislaine	Licence n° 4210
	CHARON Patrick	Licence n° 42548
	M.	Licence n° _____
Classement	MONFORT Stéphane	Licence n° 38611
Speaker	M.	Licence n° _____

1.2P. ELIGIBILITE

Le 22^{ème} Rallye National du Pays de Lohéac compte pour
La coupe de France des Rallyes Coefficient 3
Le Championnat de la ligue Bretagne Pays de la Loire
Le Championnat ACO.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye 22^{ème} Rallye National du Pays de Lohéac doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **20 mars 2023**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum pour l'ensemble des 2 Rallyes National et régional confondus, avec un maximum de 40 Régionaux.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 320 € jusqu'au 13 mars 2023
- avec la publicité facultative des organisateurs : 400 € après le 14 mars et jusqu'au 20 mars 2023
- sans la publicité facultative des organisateurs : 800 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3P. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA
Pour l'intégralité du rallye, le rallye National partira devant le Rallye Régional.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le Parc d'assistance du Circuit de Rallycross.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 22ème Rallye National du Pays de Lohéac représente un parcours de 231.38 km.

Il est divisé en 2 étapes et 6 sections.

Il comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de 104.70km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1,3 : Saint Malo de Phily – 7.20 km x 2 fois dont une nocturne.

ES 2,4 : Lohéac – 1.45 km x 2 fois dont une nocturne

ES 5,7,9,11 : Guipry – 11.3 x 4 fois

ES 6,8,10,12 : Les Clôtures – 10.55 x 4 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Prix en espèce : aucun prix en espèce, uniquement des coupes aux différents vainqueurs

Coupes : au minimum 2 coupes par équipage aux 3 premiers scratch, 2 coupes au 1^{er} de classe, 2 coupes au 1^{er} équipage féminin.

La remise des prix se déroulera le : dimanche 2 Avril à 19h00 au car podium ACO

ITINERAIRE

22ème RALLYE NATIONAL DU PAYS DE LOHEAC

régional coeff 3
coupe de France des rallyes
ITINERAIRE et CONTRÔLES



Etape 1

SAMEDI 1 AVRIL 2023

CH	Lieux	ES	Liaison	Total	T.I.	1ère voit
ES		Distance	Distance	Distance		
Départ Etape 1						
CH 0	Regroup Out-Service In -PARC Regroupement		0,05	0,05		16h45
	Service A (PADDOCK CIRCUIT DE RALLYCROSS)	0,00	0,05	0,05	0h20	
CH 0A	Service Out - PADDOCK		0,2	0,2		17h05
RZ	Refuel	0,00	0,25	0,25		
1	Prochain Refuel	8,65	14,18	22,83		
CH 1	100 m après		8,35	8,35	0h14	17h19
ES 1	SAINT MALO DE PHILY	7,20				17h22
CH 2	300 m après		4,91	12,11	0h23	17h45
ES 2	LOHEAC	1,45				17h48
CH 2A	Regroup In - PARC Regroupement		0,87	2,32	0h07	17h55
	REGROUPEMENT/ZONE TECHNIQUE (PARC -LOHEAC)					
CH 2B	Regroup Out-Service In -PARC Regroupement		0,05	0,05	2h05	20h00
	Service B (PADDOCK CIRCUIT DE RALLYCROSS)	8,65	14,18	22,83	0h25	
CH 2C	Service Out - PADDOCK		0,2	0,2		20h25
RZ	Refuel	8,65	14,18	22,83		
2	Prochain Refuel	8,65	14,18	22,83		
CH 3	100 m après		8,35	8,35	0h14	20h39
ES 3	SAINT MALO DE PHILY	7,20				20h42
CH 4	300 m après		4,91	12,11	0h23	21h05
ES 4	LOHEAC	1,45				21h08
CH 4A	Regroup In (PARC regroupement)		0,87	2,32	0h07	21h15
	PARC FERME(PARC regroupement)					
	Total Etape 1	17,30	28,36	45,66		37,88%

Section 1

Section 2

ITINERAIRE

22ème RALLYE NATIONAL DU PAYS DE LOHEAC

national coeff 3
coupe de France des rallyes
ITINERAIRE et CONTRÔLES



Etape 2

DIMANCHE 2 AVRIL 2023

CH	Lieux	ES	Liaison	Total	T.I.	1ère voit
ES		Distance	Distance	Distance		
Départ Etape 2						
CH 4B	Regroup Out-Service In -PARC Regroupement		0,05	0,05		7h45
	Service C (PADDOCK CIRCUIT DE RALLYCROSS)	8,65	14,18	22,83	0h30	
CH 4C	Service Out - PADDOCK		0,2	0,2		8h15
RZ	Refuel	8,65	14,18	22,83		
3	Prochain Refuel	21,85	24,25	46,1		
CH 5	220 m après		2,53	2,53	0h06	8h21
ES 5	GUIPRY	11,30				8h24
CH 6	130 m après		10,34	21,64	0h27	8h51
ES 6	LES CLOTURES	10,55				8h54
CH 6A	Regroup In - PARC Regroupement		11,07	21,62	0h27	9h21
	REGROUPEMENT/ZONE TECHNIQUE					
CH 6B	Regroup Out-Service In -PARC Regroupement		0,05	0,05	1h09	10h30
	Service D (PADDOCK CIRCUIT DE RALLYCROSS)	21,85	24,25	46,10	0h30	
CH 6C	Service Out - PADDOCK		0,2	0,2		11h00
RZ	Refuel	21,85	24,25	46,1		
4	Prochain Refuel	21,85	24,25	46,1		
CH 7	220 m après		2,53	2,53	0h06	11h06
ES 7	GUIPRY	11,30				11h09
CH 8	130 m après		10,34	21,64	0h27	11h36
ES 8	LES CLOTURES	10,55				11h39
CH 8A	Regroup In - PARC Regroupement		11,07	21,62	0h27	12h06
	REGROUPEMENT/ZONE TECHNIQUE					
CH 8B	Regroup Out-Service In -PARC Regroupement		0,05	0,05	1h24	13h30
	Service E (PADDOCK CIRCUIT DE RALLYCROSS)	21,85	24,25	46,10	0h30	
CH 8C	Service Out - PADDOCK		0,2	0,2		14h00
RZ	Refuel	21,85	24,25	46,1		
5	Prochain Refuel	21,85	24,25	46,1		
CH 9	220 m après		2,53	2,53	0h06	14h06
ES 9	GUIPRY	11,30				14h09
CH 10	130 m après		10,34	21,64	0h27	14h36
ES 10	LES CLOTURES	10,55				14h39
CH 10A	Regroup In - PARC Regroupement		11,07	21,62	0h27	15h06
	REGROUPEMENT/ZONE TECHNIQUE					
CH 10B	Regroup Out-Service In -PARC Regroupement		0,05	0,05	0h29	15h35
	Service F (PADDOCK CIRCUIT DE RALLYCROSS)	21,85	24,25	46,10	0h30	
CH 10C	Service Out - PADDOCK		0,2	0,2		16h05
RZ	Refuel	21,85	24,25	46,1		
6						
CH 11	220 m après		2,53	2,53	0h06	16h11
ES 11	GUIPRY	11,30				16h14
CH 12	130 m après		10,34	21,64	0h27	16h41
ES 12	LES CLOTURES	10,55				16h44
CH 12A	Regroup In - PARC Regroupement		11,07	21,62	0h27	17h11
	PARC FERME					
	Total Etape 2	87,40	97,00	184,40		47,06%

Section 3

Section 4

Section 5

Section 6

1 avril 2023

2 avril 2023

22^{ème} RALLYE NATIONAL DU PAYS DE LOHEAC**DEMANDE D'ENGAGEMENT**

Date de réception

Cachet de la poste



A remplir et à retourner avant le 20 Mars 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi)
à : Olivier GERAUD, 27 la Mare, 35580 GUIGNEN / tel:06-11-24-95-91 / mail: ogeraud@rallycrossloheac.net



		1 ^{er} PILOTE				2 ^{ème} PILOTE				VEHICULE ENGAGE					
NOM										Propriétaire					
PRENOM										Marque					
PSEUDONYME				Sexe :	M	F			Sexe :	M	F	Modèle			
LICENCE	N°						Cat		N°				Turbo	OUI	NON
		Code Ligue / A.S.A								Code Ligue / A.S.A					
N° A.C.O										Cylindrée					
A.S.A										GROUPE		CLASSE			
ECURIE										Couleur					
ADRESSE										Fiche homologa.	N°				
										Passeport tech.	N°				
C . Postal / Ville										Je soussigné : _____					
Tél. Dom / Travail										Autorise : _____					
adresse @-mail										à piloter mon véhicule					
P. de Conduire	Numéro					Numéro				Signature du Propriétaire					
(Merci de joindre les photocopies de vos permis)	Délivré le					Délivré le				MONTANT DE L'ENGAGEMENT					
	à					à				320 € avec la publicité organisateur jusqu' au 13/03/2023					
Date de naissance										400 € avec la pub. organisateur du 14/3 jusqu' au 20/3/2023					
Lieu de naissance										800 € sans la publicité organisateur					
Groupe sanguin										Chèque à l'ordre de : ASRCL					
Numéro de Portable embarqué dans la voiture :															
NUMERO	GROUPE	CLASSE		REGLT	VISA ADMINIS.	VISA TECH.									
				Chèque											
				Espèces											
										Signature 1 ^{er} Pilote :					
										Signature 2 ^{ème} Pilote :					
										Fait à: _____ Le: _____					

Je déclare sur l'honneur ne pas être sous le coup d'une suspension de permis de conduire ou de licence et être en possession de ces deux

documents le jour de l'épreuve. Avoir pris connaissance de la réglementation anti-dopage et me soumettrai à tout contrôle de médecins accrédités.

Je décharge expressément la responsabilité des organisateurs et m'engage à ne faire engager aucun recours envers eux à l'occasion de tout accident

dont les conséquences ne seraient pas couvertes par les assurances prévues par la réglementation en vigueur.

J'engage ma voiture conformément au règlement particulier et à la réglementation générale F.F.S.A